

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mathilde Hanny

<https://www.cadre21.org/membres/dea8e3cf6bdd43614c669f0b>

Date d'obtention : 2024-07-15 18:22:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il y a en premier lieu 3 étapes préliminaires.

1. Parler à l'auteur du signalement et à jeune victime : nous devons les rassurer et leur faire sentir qu'ils font partie de la solution.
2. Évaluer l'incident : Nous devons poser des questions sans jugement sur un ton rassurant et remplir la grille d'évaluation pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de l'incident.
3. Vérifier l'information : demander à la jeune victime si d'autres personnes sont au courant, vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués ou témoins et parler aux autres jeunes individuellement et leur demander de ne pas parler de l'incident avec d'autres.

IMPORTANT : Si l'incident semble malveillant et de nature criminelle, nous devons contacter la police et ne pas compléter la grille avec l'instigateur. Il faut aussi confisquer les appareils électroniques si nous suspectons la présence de pornographie juvénile.

Dans le cas d'un geste impulsif non malveillant, nous pouvons parler au jeune instigateur afin d'obtenir sa version des faits tout en protégeant les témoins. Ainsi nous pourrions mieux comprendre l'intention de son geste et utiliser les informations pour déterminer si l'incident est impulsif ou malveillant.

Que ce soit pour un acte criminelle, impulsif ou malveillant il est toujours mieux de contacter le policier école. Il pourra nous apporter l'aide nécessaire pour la suite des interventions. Il est important également de faire un signalement à la DPJ lorsque la situation le demande.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que le policier école est un grand allié dans nos interventions dans un contexte de sexto. Que ce soit pour un acte criminelle, impulsif ou malveillant il est toujours mieux de contacter le policier école. Il pourra nous apporter l'aide nécessaire pour la suite des interventions.

Je retiens également qu'il est important de rencontrer les personnes concernées par la situation de manière individuelle, qu'il ne faut pas regarder le contenu et de confisquer les téléphones qui auraient du contenu illégal.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que l'étape la plus délicate est durant la conversation avec la victime. En effet, la victime peut avoir tendance à se sentir honteuse et cela peut avoir un impact sur sa confiance en elle. Comme intervenant nous devons faire attention à ne pas se concentrer uniquement sur la collecte d'informations. Nous devons offrir une intervention bienveillante qui va amener la victime à comprendre qu'une erreur de jugement ne définit pas l'entièreté de son identité.